

Présents: Mmes et MM. Patricia BEGIN- Nicole JUILLARD- Johanna CALDERA -Béatrice LORDEL- Claire VIRELY- Christian PERCHET- Dina MEDOLA

Excusées: Mmes et MM GOBET Laurent - Mmes Eliane CHENILLOT-Sabrina BOIDOT- : FERNANDES-YLMAZ Céline

Absent :

1-COMPTÉ DE GESTION 2025

Les membres du bureau, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le détail 2025 :

- des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- des recettes perçues et celui des titres de recettes édités,
- du compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARENT** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2-COMPTÉ ADMINISTRATIF 2025

Sous la présidence de Mme Patricia BEGIN Vice-Présidente, (Monsieur le Maire étant absent), les membres du bureau, à l'unanimité :

- **VOTENT ET ARRÊTENT** les résultats définitifs du compte administratif 2025 du budget du C.C.A.S. ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	44,81 €
Dépenses	647,86 €
Résultat de l'exercice	-603,05 €
Résultat antérieur reporté excédent	12 414,20 €
Résultat de fonctionnement Excédent	11 811,15 €
Solde définitif au 31/12/2025	11 811,15 €

➤ 11 811,15 € seront reportés au compte 002 (RF) du budget 2026.

➤ Aucun montant n'avait été inscrit en investissement.

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Les membres du bureau, à l'unanimité :

➤ DECIDENT l'affectation du résultat de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Excédent de recettes de fonctionnement 11 811,15 €

qui sera reporté en recettes de fonctionnement à l'article 002 au budget primitif 2026 du CCAS.

4-BUDGET 2026

Les membres du bureau, à l'unanimité :

➤ VOTENT le budget 2026 qui présente les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement	11 867.50 €
Recettes de fonctionnement	11 867.50 €

5- TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES DU CCAS

Les membres du bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDENT de demander à la Mairie de Fenay la télétransmission des actes financiers du CCAS afin notamment de permettre le passage au CFU à compter de 2026 et se conformer ainsi à la loi.

Le président,

Laurent GOBET

